

Rapport annuel **31/12/21**

AXA France Opportunités

Forme juridique: FCP

Classification : Actions françaises

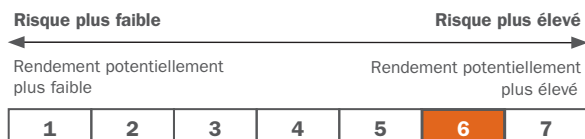
Date d'agrément: 20/06/95

RAPPORT DE GESTION

Objectif de gestion

L'objectif d'investissement de l'OPCVM est la recherche d'une croissance à long terme du capital mesurée en euros en investissant principalement dans les actions de sociétés françaises.

Profil de risque et de rendement



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Pourquoi le Compartiment est-il dans cette catégorie ? L'OPCVM n'est pas garanti en capital. Il est investi sur des marchés et/ou utilise des techniques ou instruments qui peuvent faire face à des fluctuations rapides et significatives pouvant engendrer des gains ou pertes importants. L'indicateur de risque de l'OPCVM est représentatif de son exposition aux marchés actions françaises.

Risques importants non pris en compte par l'indicateur de risque

Risques importants non pris en compte par l'indicateur de risque : -Risque de contrepartie : risque d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie de l'OPCVM, pouvant conduire à un défaut de paiement ou de livraison. -Risque de liquidité : risque de rencontrer des difficultés à acheter ou vendre les actifs de l'OPCVM. -Risque de crédit : risque que les émetteurs des instruments de dette détenus par l'OPCVM puissent faire défaut ou voir leur qualité de crédit se dégrader, pouvant entraîner une baisse de la

valeur liquidative. -Impact de certaines techniques de gestion telles que la gestion de dérivés: certaines techniques de gestion comportent des risques spécifiques tels que risques de liquidité, de crédit, de contrepartie, risques liés aux sous-jacents, risques juridiques, de valorisation et opérationnels. Le recours à ces techniques peut également entraîner/impliquer un levier ayant pour conséquence une amplification des mouvements de marché sur l'OPCVM et pouvant engendrer des risques de pertes importantes.

Risque global

La méthode de calcul choisie pour mesurer le risque global de l'OPCVM est la méthode du calcul de l'engagement telle que prévue aux termes de l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers n°2011-15 relative aux modalités de calcul du risque global des OPCVM et des FIA agréés.

Commentaire de gestion

Si l'année 2021 est restée haussière sur les places boursières, elle a été extrêmement contrastée. Le déploiement de la vaccination à grande échelle, porteur d'espoir quant à la normalisation des situations sanitaire et économique partout dans le monde, s'est rapidement heurté à la prolifération des variants. De ce fait, les gouvernements ont dû aménager les mesures de restrictions sans toutefois les faire totalement disparaître. Concomitamment, la reprise rapide de l'activité mondiale s'est trouvée confrontée à un défi majeur de pénurie de composants électronique dans un premier temps, qui s'est généralisé à d'autres matériaux, entraînant une désorganisation parfaite des chaînes de logistique et de production. Aux Etats-Unis et dans certains pays d'Europe, des inquiétudes sur les pénuries de main d'œuvre ont vu le jour. Les banques centrales ont adapté leur discours en conséquence, en particulier la réserve fédérale américaine. D'un caractère transitoire, l'inflation a finalement été estimée plus persistante qu'initialement anticipée. Une normalisation des politiques monétaires ultra accommodantes s'est donc avérée inévitable. Elle devrait prendre la forme d'un arrêt des rachats d'actifs

puis d'une hausse progressive des taux directeurs. Dans ce contexte, les courbes de taux ont opéré un mouvement inverse à celui de 2020. Elles se sont nettement tendues, particulièrement aux Etats Unis où on note par ailleurs un mouvement d'aplatissement, les taux courts progressant davantage que les taux longs. En Europe, la courbe de taux est remontée et s'est pentifiée. Le dollar a donc eu tendance à s'apprécier par rapport aux autres devises. Quant au baril de pétrole, il s'est confortablement hissé au-delà de 75 USD en fin d'année. Les petites capitalisations boursières ont sous-performé les larges en 2021. D'un point de vue style, l'année a été séquencée en 3 périodes : une forte surperformance du style « value » pendant le premier trimestre, en lien avec une forte remontée du taux à 10 ans US. A mesure que les anticipations d'inflation progressaient, que les taux réels devenaient plus faibles, le style croissance a repris le dessus. En fin d'année, le marché s'est fait plus hésitant quant au style à adopter. D'un point de vue sectoriel, l'IT, les services de communication et les valeurs cycliques telles que les valeurs industrielles, les valeurs bancaires et les matériaux ont plutôt surperformé. Les valeurs plus défensives comme la consommation non discrétionnaire, les services aux collectivités, la santé ou les télécoms ont relativement moins performé. Sur l'année, la part A du fonds AXA France Opportunités enregistre une performance nette de 26,73%. A titre de comparaison, cette performance est inférieure à celle du CAC All Tradable. L'effet d'allocation a été légèrement négatif, alors que l'effet sélection de titres a été positif. Notre moindre pondération sur la consommation discrétionnaire a coûté. A l'inverse, notre plus large exposition au secteur des financières ainsi que notre faible exposition aux services de communication ont été favorables. Notre sélection de titres a été positive dans les secteurs de la santé, de l'IT, de la consommation non discrétionnaire et des services aux collectivités. Elle a été pénalisante dans les secteurs des services de communication, de la consommation discrétionnaire, des matériaux et des valeurs financières. Les principaux contributeurs de performance ont été Virbac, Cap Gemini, Veolia Environnement et BNP Paribas. Les principaux détracteurs de performance ont été Alstom, Ubisoft, Neoen et Worldline. En termes de mouvements, nous avons réduit notre exposition à la consommation discrétionnaire (LVMH, Hermès), aux services de communication (Iliad) et à la santé (Sartorius Stedim Biotech, Sanofi, Virbac). A l'inverse, nous avons augmenté notre exposition aux services aux collectivités (Neoen, Veolia Environnement), à l'industrie (Schneider Electric, Somfy, Safran) et à l'énergie (Technip Energies). En 2022, tous les yeux

seront rivés sur les chiffres d'inflation et leur incidence sur les courbes de taux. Si l'année s'ouvre sur une dynamique macro-économique robuste avec une demande globale qui n'a pas encore été affectée par les hausses de prix pratiquées dans tous les secteurs d'activité, il est à craindre qu'une persistance plus durable de ces effets inflationnistes ait raison des perspectives de croissance. C'est dans ce contexte de volatilité accrue et de forte rotation de styles que 2022 devrait s'inscrire. Si l'année 2021 est restée haussière sur les places boursières, elle a été extrêmement contrastée. Le déploiement de la vaccination à grande échelle, porteur d'espoir quant à la normalisation des situations sanitaire et économique partout dans le monde, s'est rapidement heurté à la prolifération des variants. De ce fait, les gouvernements ont dû aménager les mesures de restrictions sans toutefois les faire totalement disparaître. Concomitamment, la reprise rapide de l'activité mondiale s'est trouvée confrontée à un défi majeur de pénurie de composants électronique dans un premier temps, qui s'est généralisé à d'autres matériaux, entraînant une désorganisation parfaite des chaînes de logistique et de production. Aux Etats-Unis et dans certains pays d'Europe, des inquiétudes sur les pénuries de main d'œuvre ont vu le jour. Les banques centrales ont adapté leur discours en conséquence, en particulier la réserve fédérale américaine. D'un caractère transitoire, l'inflation a finalement été estimée plus persistante qu'initialement anticipée. Une normalisation des politiques monétaires ultra accommodantes s'est donc avérée inévitable. Elle devrait prendre la forme d'un arrêt des rachats d'actifs puis d'une hausse progressive des taux directeurs. Dans ce contexte, les courbes de taux ont opéré un mouvement inverse à celui de 2020. Elles se sont nettement tendues, particulièrement aux Etats Unis où on note par ailleurs un mouvement d'aplatissement, les taux courts progressant davantage que les taux longs. En Europe, la courbe de taux est remontée et s'est pentifiée. Le dollar a donc eu tendance à s'apprécier par rapport aux autres devises. Quant au baril de pétrole, il s'est confortablement hissé au-delà de 75 USD en fin d'année. Les petites capitalisations boursières ont sous-performé les larges en 2021. D'un point de vue style, l'année a été séquencée en 3 périodes : une forte surperformance du style « value » pendant le premier trimestre, en lien avec une forte remontée du taux à 10 ans US. A mesure que les anticipations d'inflation progressaient, que les taux réels devenaient plus faibles, le style croissance a repris le dessus. En fin d'année, le marché s'est fait plus hésitant quant au style à adopter. D'un point de vue sectoriel, l'IT, les services de communication et les valeurs cycliques

telles que les valeurs industrielles, les valeurs bancaires et les matériaux ont plutôt surperformé. Les valeurs plus défensives comme la consommation non discrétionnaire, les services aux collectivités, la santé ou les télécoms ont relativement moins performé. Sur l'année, la part A du fonds AXA France Opportunités enregistre une performance nette de 26,73%. A titre de comparaison, cette performance est inférieure à celle du CAC All Tradable. L'effet d'allocation a été légèrement négatif, alors que l'effet sélection de titres a été positif. Notre moindre pondération sur la consommation discrétionnaire a coûté. A l'inverse, notre plus large exposition au secteur des financières ainsi que notre faible exposition aux services de communication ont été favorables. Notre sélection de titres a été positive dans les secteurs de la santé, de l'IT, de la consommation non discrétionnaire et des services aux collectivités. Elle a été pénalisante dans les secteurs des services de communication, de la consommation discrétionnaire, des matériaux et des valeurs financières. Les principaux contributeurs de performance ont été Virbac, Cap Gemini, Veolia Environnement et BNP Paribas. Les principaux détracteurs de performance ont été Alstom, Ubisoft, Neoen et Worldline. En termes de mouvements, nous avons réduit notre exposition à la consommation discrétionnaire (LVMH, Hermès), aux services de communication (Iliad) et à la santé (Sartorius Stedim Biotech, Sanofi, Virbac). A l'inverse, nous avons augmenté notre exposition aux services aux collectivités (Neoen, Veolia Environnement), à l'industrie (Schneider Electric, Somfy, Safran) et à l'énergie (Technip Energies). En 2022, tous les yeux seront rivés sur les chiffres d'inflation et leur incidence sur les courbes de taux. Si l'année s'ouvre sur une dynamique macro-économique robuste avec une demande globale qui n'a pas encore été affectée par les hausses de prix pratiquées dans tous les secteurs d'activité, il est à craindre qu'une persistance plus durable de ces effets inflationnistes ait raison des perspectives de croissance. C'est dans ce contexte de volatilité accrue et de forte rotation de styles que 2022 devrait s'inscrire. Si l'année 2021 est restée haussière sur les places boursières, elle a été extrêmement contrastée. Le déploiement de la vaccination à grande échelle, porteur d'espoir quant à la normalisation des situations sanitaire et économique partout dans le monde, s'est rapidement heurté à la prolifération des variants. De ce fait, les gouvernements ont dû aménager les mesures de restrictions sans toutefois les faire totalement disparaître. Concomitamment, la reprise rapide de l'activité mondiale s'est trouvée confrontée à un défi majeur de pénurie de composants électronique dans un premier temps, qui

s'est généralisé à d'autres matériaux, entraînant une désorganisation parfaite des chaînes de logistique et de production. Aux Etats-Unis et dans certains pays d'Europe, des inquiétudes sur les pénuries de main d'œuvre ont vu le jour. Les banques centrales ont adapté leur discours en conséquence, en particulier la réserve fédérale américaine. D'un caractère transitoire, l'inflation a finalement été estimée plus persistante qu'initialement anticipée. Une normalisation des politiques monétaires ultra accommodantes s'est donc avérée inévitable. Elle devrait prendre la forme d'un arrêt des rachats d'actifs puis d'une hausse progressive des taux directeurs. Dans ce contexte, les courbes de taux ont opéré un mouvement inverse à celui de 2020. Elles se sont nettement tendues, particulièrement aux Etats Unis où on note par ailleurs un mouvement d'aplatissement, les taux courts progressant davantage que les taux longs. En Europe, la courbe de taux est remontée et s'est pentifiée. Le dollar a donc eu tendance à s'apprécier par rapport aux autres devises. Quant au baril de pétrole, il s'est confortablement hissé au-delà de 75 USD en fin d'année. Les petites capitalisations boursières ont sous-performé les larges en 2021. D'un point de vue style, l'année a été séquencée en 3 périodes : une forte surperformance du style « value » pendant le premier trimestre, en lien avec une forte remontée du taux à 10 ans US. A mesure que les anticipations d'inflation progressaient, que les taux réels devenaient plus faibles, le style croissance a repris le dessus. En fin d'année, le marché s'est fait plus hésitant quant au style à adopter. D'un point de vue sectoriel, l'IT, les services de communication et les valeurs cycliques telles que les valeurs industrielles, les valeurs bancaires et les matériaux ont plutôt surperformé. Les valeurs plus défensives comme la consommation non discrétionnaire, les services aux collectivités, la santé ou les télécoms ont relativement moins performé. Sur l'année, la part A du fonds AXA France Opportunités enregistre une performance nette de 26,73%. A titre de comparaison, cette performance est inférieure à celle du CAC All Tradable. L'effet d'allocation a été légèrement négatif, alors que l'effet sélection de titres a été positif. Notre moindre pondération sur la consommation discrétionnaire a coûté. A l'inverse, notre plus large exposition au secteur des financières ainsi que notre faible exposition aux services de communication ont été favorables. Notre sélection de titres a été positive dans les secteurs de la santé, de l'IT, de la consommation non discrétionnaire et des services aux collectivités. Elle a été pénalisante dans les secteurs des services de communication, de la consommation discrétionnaire, des matériaux et des valeurs financières. Les principaux contributeurs de

performance ont été Virbac, Cap Gemini, Veolia Environnement et BNP Paribas. Les principaux détracteurs de performance ont été Alstom, Ubisoft, Neoen et Worldline. En termes de mouvements, nous avons réduit notre exposition à la consommation discrétionnaire (LVMH, Hermès), aux services de communication (Iliad) et à la santé (Sartorius Stedim Biotech, Sanofi, Virbac). A l'inverse, nous avons augmenté notre exposition aux services aux collectivités (Neoen, Veolia Environnement), à l'industrie (Schneider Electric, Somfy, Safran) et à l'énergie (Technip Energies). En 2022, tous les yeux seront rivés sur les chiffres d'inflation et leur incidence sur les courbes de taux. Si l'année s'ouvre sur une dynamique macro-économique robuste avec une demande globale qui n'a pas encore été affectée par les hausses de prix pratiquées dans tous les secteurs d'activité, il est à craindre qu'une persistance plus durable de ces effets inflationnistes ait raison des perspectives de croissance. C'est dans ce contexte de volatilité accrue et de forte rotation de styles que 2022 devrait s'inscrire.

Les chiffres cités ont trait aux années et aux mois écoulés et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Techniques de gestion efficace et instruments financiers dérivés

Conformément aux dispositions des articles 27 et 32 à la Position AMF n°2013-06 relative aux fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM, sont annexées au présent rapport, les informations relatives à l'exposition obtenue au travers de techniques de gestion efficace de portefeuille et au travers d'instruments financiers dérivés de l'OPCVM.

Techniques de gestion efficaces du portefeuille (art 27)	
Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficaces (Repo, Prêts/emprunts de titres, cessions temporaires)	Monétaire
Types et montants des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie des opérations de techniques de gestion efficaces du portefeuille	
Espèces	Néant
Titres de créance	92 403 236,01
Titres de capital	Néant
Placements collectifs	Néant
Revenu brut reçu par l'OPCVM lié à ces opérations *	27 090,19
Coût et Frais directs et indirects supportés par l'OPCVM directement liés à ces opérations *	-18 790,48
Liste des contreparties liées à ces opérations	BARCLAYS CAPITAL LONDON CITIGROUP GLOBAL MARKETS LTD NATIXIS CAPITAL MARKET - - - - - - - - - -

* Les montants affichés représentent les revenus bruts ainsi que les coûts et frais liés aux opérations de techniques efficaces du portefeuille acquis au cours de l'exercice fiscal

Tableau relatif aux opérations sur les marchés dérivés (art 32)	
Exposition sous-jacente aux instruments financiers dérivés	Néant
Types et montants des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie des opérations sur les marchés dérivés	
Espèces	Néant
Titres de créance	Néant
Titres de capital	Néant
Placements collectifs	Néant
Liste des contreparties liées à ces opérations	Néant

Emetteurs des valeurs reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille – concentration > 20% du total net de l'actif du fonds (art 40)

Nom de l'émetteur	Montant (EUR)	Montant (en %)
Néant		
Total		

*Les émissions reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille sont toutes émises ou garanties par un Etat Membre de l'Union Européenne.

Exercice des droits de vote

Au cours de l'exercice écoulé, les décisions de vote ont été prises conformément à la politique de vote définie par AXA Investment Managers et aux meilleures pratiques en place sur le plan national pour préserver l'intérêt des porteurs. Cette politique est exposée en détail sur le site Internet d'AXA Investment Managers (<https://particuliers.axa-im.fr/investissement-responsable/engagement-et-vote>). Conformément aux dispositions de l'article 321-133 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, un rapport dans lequel la Société rend compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote est annexé au rapport de gestion et est disponible sur le site Internet d'AXA Investment Managers (<https://particuliers.axa-im.fr/investissement-responsable/engagement-et-vote>).

Information sur la rémunération

Conformément aux exigences de transparence sur la rémunération applicable aux sociétés de gestion de portefeuille, la présente section expose les éléments principaux des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre par AXA Investment Managers (ci-après "AXA IM"). Des précisions supplémentaires actualisées concernant notamment le Comité de rémunération et la manière dont la rémunération et les avantages sont attribués aux salariés sont également disponibles en ligne à l'adresse suivante : www.axa-im.com/remuneration. Un exemplaire papier de ces informations est disponible, sans frais sur demande.

Gouvernance - Une Politique globale, validée et réexaminée annuellement par le Comité de rémunération d'AXA IM, définit les principes de rémunération applicables à l'ensemble des entités du Groupe. Elle tient compte de la stratégie d'AXA IM, de ses objectifs, de sa tolérance au risque et des intérêts à long terme de ses clients, actionnaires et salariés. Dans la lignée des politiques et procédures de rémunération définies et validées au niveau du Groupe AXA IM, le Comité de rémunération veille à ce que la Politique globale de rémunération soit appliquée de manière cohérente et équitable au sein d'AXA IM et à ce qu'elle soit conforme

aux réglementations et recommandations en vigueur en matière de rémunération. L'évaluation centrale et indépendante de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération aux procédures et politiques adoptées par le Groupe AXA IM est effectuée par le Département de l'audit interne du Groupe AXA IM qui présente chaque année ses conclusions au Comité de rémunération d'AXA IM pour lui permettre d'effectuer ses diligences. Ces conclusions n'ont fait état d'aucune remarque particulière au sujet de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération. Le résultat de l'examen annuel du Comité de rémunération d'AXA IM est présenté au Conseil d'administration d'AXA Investment Managers Paris ainsi que les modifications apportées à la Politique globale de rémunération. Ces modifications portent principalement sur la mise à jour des principes globaux de la politique de rémunération différée pour garantir leur conformité avec l'ensemble des réglementations en vigueur et leur alignement sur les stratégies commerciales et de ressources humaines au sein du Groupe AXA Investment Managers en précisant en particulier les règles applicables au système de co-investissement pouvant être considéré comme instrument différé dans certaines circonstances.

Eléments quantitatifs - Les données chiffrées fournies ci-après concernent AXA Investment Managers pour l'ensemble des filiales du Groupe AXA Investment Managers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Montant total des rémunérations versées et/ou attribuées à l'ensemble du personnel sur l'exercice clos au 31 décembre 2021 (1)	
Rémunérations fixes (2) (en milliers d'euros)	204,25
Rémunérations variables (3) (en milliers d'euros)	238,93
Nombre total d'employés (4)	2537 dont 680 pour AXA IM Paris, société de gestion du FCP

(1) Les informations sur la rémunération n'incluent pas les charges sociales, après application d'une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion du FCP

(2) Les rémunérations fixes sont composées du salaire de base et de tous autres composants de rémunération fixe payés à l'ensemble du personnel d'AXA Investment Managers au 1er janvier 2021.

(3) Les rémunérations variables, composées d'éléments

de salaires variables discrétionnaires, immédiats et différés, incluent :

- les montants attribués au titre de la performance de l'année précédente et entièrement versés sur l'exercice sous revue (rémunérations variables non différées),
- les montants attribués au titre de la performance des années précédentes et de l'exercice sous revue (rémunérations variables différées),
- et des intéressements à long terme mis en place par le Groupe AXA.

(4) Le nombre total d'employés correspond à l'effectif moyen incluant les contrats à durée indéterminée, les contrats à durée déterminée et les conventions de stage au 31 décembre 2021.

(5) Le nombre total d'employés concernés correspond au nombre total d'employés concernés au sein Groupe AXA Investment Managers et au sein d'AXA Investment Managers Paris au 31 décembre 2021.

Montant agrégé des rémunérations versées et/ou attribuées aux collaborateurs et autres cadres supérieurs dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des portefeuilles gérés (1)			
	Collaborateurs ayant un impact direct sur le profil de risque des véhicules d'investissement	Cadres de direction	Total
Rémunérations fixes et variables (en milliers d'euros) (2) (3)	105,05	83,45	188,50
Nombre d'employés concernés (5)	258 dont 107 pour AXA IM Paris, société de gestion du FCP	79 dont 17 pour AXA IM Paris, société de gestion du FCP	337 dont 124 pour AXA IM Paris, société de gestion du FCP

Commissions

Les frais de transaction prélevés par le Dépositaire sont intégralement conservés par lui.

Politique de sélection et d'exécution d'ordres

La Société a établi un document « Politique d'exécution » présentant sa politique d'exécution d'ordres, son suivi et

sa communication ainsi que toute information appropriée sur les mesures raisonnables qu'elle prend en vue d'obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.

Afin de rechercher le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres initiés par les gérants de portefeuille, AXA Investment Managers a défini une politique de sélection et de monitoring de ses intermédiaires et contreparties.

Cette politique vise à encadrer :

- 1 - le processus d'autorisation des intermédiaires/contreparties avec lesquelles AXA Investment Managers Paris souhaite traiter,
- 2 - la façon dont les relations avec ces intermédiaires/contreparties sont suivies et contrôlées.

Ces intermédiaires et contreparties sont réglementairement tenus de nous offrir la meilleure exécution possible.

AXA Investment Managers Paris contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie et en particulier, la qualité d'exécution des entités sélectionnées dans le cadre de cette politique.

En cas de délégation de la gestion par AXA IM Paris vers une autre entité, la politique d'exécution des ordres du délégataire s'appliquera.

La Société contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie et en complément, elle met à disposition la liste des principaux courtiers et contreparties utilisés - par classe d'actifs et sous-classes d'actifs - afin d'obtenir les meilleures conditions d'exécution possible pour le compte de ses clients, conformément à la norme technique RTS 28 prévue par la Directive Européenne MiFID II.

La politique d'exécution des ordres de la Société et les rapports susmentionnés sont publiés sur le site Internet (www.axa-im.fr) sous la rubrique : « Nos politiques internes et autres informations importantes ».

Informations sur les critères

Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance « ESG »

En application de l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier, nous vous informons que l'OPCVM applique simultanément les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, tels que déterminés par le groupe AXA

INVESTMENT MANAGERS. Chez AXA IM, acteur de l'Investissement Responsable depuis près de 20 ans, nous pensons qu'être un gestionnaire d'actifs responsable est fondamental pour notre succès à long terme. Selon nous, les facteurs ESG peuvent influencer non seulement la gestion des portefeuilles d'investissement sur l'ensemble des classes d'actifs, des secteurs, des entreprises et des régions, mais également les intérêts divers touchant les clients et autres parties prenantes. AXA IM a préparé un code de transparence décrivant le processus d'intégration ESG appliqué par le fonds. Ce code de transparence décrit plus amplement les principaux critères retenus, la méthodologie d'analyse mise en œuvre ainsi que la manière dont les résultats d'analyse sont intégrés dans le processus d'investissement et de désinvestissement de l'OPVCM. Ce code de transparence est disponible sur demande auprès de la société de gestion. Des précisions supplémentaires concernant l'Investissement Responsable sont également disponibles sur le site internet de la société AXA Investment Managers Paris (www.axa-im.fr).

Texte relatif à la « Loi Énergie-Climat »

Chez AXA IM, nous estimons que notre obligation fiduciaire ne se limite pas à offrir des rendements à nos clients. Il nous incombe également d'investir de manière responsable, d'encourager l'action en faveur du climat, de protéger la biodiversité et de garantir la durabilité à long terme du monde dans lequel nous vivons. Conformément à l'article 29 de la loi 2019-1147 du 8 novembre 2019 (la « Loi Énergie-Climat » – ou « LEC »), les stratégies d'AXA IM en matière de climat et de biodiversité sont présentées ci-après : Stratégie d'AXA IM en matière de climat : • Investisseur fondateur de la Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI) lancée en décembre 2020, AXA IM vise à atteindre la neutralité carbone au plus tard à l'horizon 2050, ainsi qu'à jouer un rôle essentiel en aidant nos clients à mieux comprendre le changement climatique et l'impact que cela peut avoir sur leurs portefeuilles et en les accompagnant dans l'adaptation de leurs décisions d'investissement en conséquence. En tant qu'investisseurs, il est également de notre responsabilité de dialoguer avec les entreprises. Ce dialogue nous permet de surveiller activement nos investissements et de nous assurer que nous maintenons des canaux ouverts qui peuvent apporter le changement, au bénéfice de la société et de la planète. Notre stratégie en matière de climat est alignée sur le cadre proposé par le Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (Task Force on Climate-

related Financial Disclosures) et se traduit par notre participation active à des initiatives internationales telles que Climate Action 100+ ou la Climate Bonds Initiative. Elle comprend les éléments suivants : - Cadre d'investissement « Neutralité carbone » : AXA IM a développé un cadre « Neutralité carbone », qui suit les normes du secteur et prend en compte les informations internes et externes pour déterminer le profil de neutralité carbone des entreprises en portefeuille. Ces profils de neutralité carbone sont suivis et reportés de façon régulière avec l'objectif de réduire la portion d'investisseurs considérés retardataires dans la transition pour la neutralité carbone ou ayant des engagements dont l'ambition est insuffisante. Fin 2021, 41 % des actifs éligibles d'AXA IM sont déjà en passe d'atteindre la neutralité carbone en 2050 au plus tard, avec pour objectif de diminuer leur intensité carbone d'au moins 50 % en 2030 par rapport à 2019. - Actionnariat actif en matière de climat : l'engagement et un dialogue continu avec les entreprises et nos clients jouent un rôle crucial pour influencer les trajectoires vers la neutralité carbone. Le climat représente une part significative de nos interactions avec plus de 25% de nos discussions avec les entreprises sur ce thème. - Exclusions : nous excluons les entreprises qui ne répondent pas à certains critères en matière de changement climatique, en nous concentrant en particulier sur le charbon, ainsi que sur le pétrole et le gaz non conventionnels. Nos portefeuilles d'investissement excluent les entreprises de production d'électricité et les sociétés d'exploitation minière qui ne démontrent pas de manière crédible leur engagement en faveur de la transition énergétique. Nous nous sommes engagés à sortir de nos investissements dans le charbon dans les pays de l'OCDE d'ici la fin de cette décennie et dans le reste du monde à l'horizon 2040. Cet engagement sera matérialisé au fil du temps, à l'aide d'approches par des exclusions, mais aussi par le biais de l'engagement. - Transparence : à partir de début 2022, le reporting ESG disponible pour nos produits relevant de l'article 8 et de l'article 9 comprendra une section climat améliorée, combinant des indicateurs historiques (intensité carbone pour les émissions de Scopes 1 et 2 ainsi que pour celles du Scope 3 en amont) et des indicateurs prospectifs (notamment le potentiel de réchauffement et la proportion d'entreprises ayant des objectifs scientifiques basés sur la science dans le portefeuille). Ce reporting comprendra également le profil de neutralité carbone du portefeuille. Stratégie d'AXA IM en matière de biodiversité : • AXA IM vise à protéger la biodiversité. Nous avons renforcé notre stratégie dans l'optique de mieux intégrer les enjeux liés à la protection

de la biodiversité dans notre processus d'investissement, notre recherche fondamentale et notre stratégie en matière d'engagement. En tant qu'investisseur, nous considérons que nous avons un rôle à jouer pour : - améliorer l'appréhension de l'impact de la biodiversité sur les activités économiques ; - dialoguer avec les entreprises en portefeuille sur leurs pratiques et l'intégration de la biodiversité dans leur stratégie ; - intégrer les risques et les opportunités associés à la biodiversité dans nos décisions d'investissement ; - orienter les flux de capitaux vers la résolution des problèmes liés à la perte de biodiversité. Notre engagement envers la protection de la biodiversité revêt plusieurs facettes : - Exclusions : AXA IM applique une politique d'exclusion de l'huile de palme à l'ensemble de ses actifs sous gestion depuis 2014, en excluant les entreprises en portefeuille qui ont des impacts défavorables sur la forêt, l'environnement naturel et les communautés locales. En 2021, AXA IM a étendu cette politique afin de couvrir les investissements intégrant des controverses importantes sur l'utilisation des sols et responsables de la perte de biodiversité en ce qui concerne le soja, le bétail et le bois. Dans le cadre de ses investissements forestiers, AXA IM mène une politique rigoureuse en matière de sélection de ses actifs et de ses partenaires de gestion forestière et d'adaptation des pratiques de gestion. - Indicateurs : Nous travaillons en étroite collaboration avec des fournisseurs de données en vue de développer des indicateurs permettant de mesurer l'impact de nos investissements sur les services écosystémiques de la biodiversité (empreinte biodiversité). - Engagement : Nous complétons notre approche par des actions d'engagement visant à établir un dialogue avec les entreprises en portefeuille qui sont exposées à ces problèmes de biodiversité, mais qui ne font pas l'objet de graves controverses et qui s'efforcent de réduire ces risques. Nous avons lancé un programme d'engagement ciblant une sélection d'entreprises qui ont développé des activités en rapport avec des matières premières risquant d'avoir un impact sur la biodiversité. Dans le cadre de notre politique, et plus particulièrement de cette approche d'engagement axée sur la biodiversité, nous avons travaillé sur des défis ne se limitant pas à la déforestation afin de déterminer comment ces entreprises répondent aux questions relatives à la biodiversité et à la protection du capital naturel.

Règlement SFDR - Texte de niveau 1

Outre les stratégies d'AXA IM en matière de climat et de biodiversité, le fonds a mis en place un cadre spécifique

d'investissement responsable. • Le fonds suit une approche qui inclut les risques en matière de durabilité découlant de l'intégration des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) au sein de ses processus de recherche et d'investissement. Le fonds a mis en place un cadre d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement basé sur des facteurs de durabilité. Il s'appuie notamment sur les politiques suivantes, qui sont appliquées de manière obligatoire et continue : i) les politiques d'exclusions sectorielles couvrant les armes controversées, les matières premières agricoles, les risques climatiques, ainsi que la protection des écosystèmes et la déforestation. En 2021, AXA IM a étendu cette dernière politique afin de couvrir les investissements intégrant des controverses importantes sur l'utilisation des sols et responsables de la perte de biodiversité en ce qui concerne le soja, le bétail et le bois. ii) les normes ESG (couvrant les exclusions normatives avec le secteur du tabac, les producteurs d'armes au phosphore blanc, les entreprises en violation des normes et standards internationaux, les controverses graves et la faible qualité ESG sur la base de la notation ESG) ont été revues en 2021, avec des règles plus exigeantes sur les violations des droits humains et sur le respect des normes et standards internationaux. La méthodologie de notation ESG a été remaniée en 2021, en faveur d'un modèle de notation ESG à fournisseur unique, couplé à une superposition de l'analyse qualitative propre à AXA IM. Baptisée Q², cette nouvelle approche qualitative et quantitative améliorée offre une couverture accrue, ainsi qu'une analyse fondamentale affinée. Les dernières versions de nos politiques peuvent être consultées sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.axa-im.com/our-policies> Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » d'après la réglementation SFDR visant à limiter les impacts défavorables sur les facteurs de durabilité est pris en compte par les politiques d'exclusion des risques ESG les plus importants. Les politiques d'actionnariat actif constituent un moyen supplémentaire d'atténuer les risques liés aux principaux effets néfastes, grâce à un dialogue direct avec les entreprises sur les questions de durabilité et de gouvernance. En outre, par le biais de nos interactions, nous avons utilisé notre influence en tant qu'investisseurs pour encourager les entreprises à atténuer les risques environnementaux et sociaux inhérents à leur secteur. Le vote aux assemblées générales s'est révélé un élément important de notre dialogue avec les entreprises en portefeuille, afin de favoriser durablement la valeur à long terme des entreprises dans lesquelles nous investissons.

La mise en place des cadres d'investissement responsable a eu les résultats suivants : Les derniers rapports sur nos engagements et nos votes peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://funds.axa-im.com>
Un rapport sur les principaux indicateurs ESG mesurés pour le fonds peut être consulté à l'adresse suivante : <https://funds.axa-im.com>

Texte relatif à la Taxonomie de l'UE

La réglementation européenne dont l'objectif est d'harmoniser la classification des activités économiques durables est entrée en vigueur le 1er janvier 2022. Dénommée « taxonomie européenne », elle couvre de nombreux thèmes liés à la durabilité environnementale. L'atténuation et l'adaptation au changement climatique sont les deux premiers objectifs couverts avec quatre autres objectifs dont la réglementation est attendue en 2023 (protection de l'eau, lutte contre la pollution, préservation de la biodiversité et économie circulaire). Nous souhaitons porter à votre connaissance que les investissements sous-jacents au produit financier ne prennent pas en compte les critères environnementaux de la taxonomie européenne.

Modifications intervenues

- Mise à jour de l'adresse du délégataire de la gestion comptable, State Street Bank International GmbH Paris Branch
- Réécriture de la description du risque lié à l'intégration des risques de durabilité dans le processus de prise de décision d'investissement
- Intégration d'un nouveau disclaimer Taxonomie exigé par le règlement Européen 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et la transparence en matière de publication de l'information
- Suppression de toute référence à une méthodologie de notation " interne/propriétaire " d'AXA IM
- Revue de la description de la notation ESG
- Mise à jour des règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs afin de refléter le remplacement de l'EONIA par l'€STR
- Mise en conformité avec le règlement (UE) n°

2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 relatif aux informations relatives au développement durable dans le secteur des services financiers (" SFDR ").

- Nouvelle adresse d'AXA Investment Managers GS Limited - 22 Bishopsgate, London EC2N 4BQ, Royaume-Uni.

- Mise à jour annuelle du KID.

Modifications à intervenir

- Mise à jour annuelle du KIID

Données relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (SFTR)

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2015/2365 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (Règlement SFTR), les données relatives à l'utilisation des opérations de financement sur titres par le fonds sont annexées au présent rapport.

Depuis l'apparition de l'épidémie de Covid-19 en janvier 2020, sa propagation au niveau mondial provoque une instabilité généralisée des marchés financiers, imposant à l'ensemble des sociétés concernées de prendre des mesures visant à assurer la santé et la sécurité de leurs collaborateurs et la poursuite de leur activité. AXA IM a pris les mesures appropriées dans le cadre de son Plan de continuité de l'activité (« PCA »), qui constitue un élément important de son système de Résilience opérationnelle. À l'instar d'autres sociétés, le groupe a mis en œuvre un vaste plan de travail à distance et est confiant dans sa capacité à offrir à ses clients un niveau de service équivalent tant que la crise durera. Durant la période de turbulences sur les marchés, le fonds reste suivi au plus près et AXA IM demeure convaincu qu'il peut continuer à être géré dans les meilleures conditions possibles grâce à la mise en place de son plan de continuité d'exploitation.

Le prospectus complet (visé par l'AMF) est disponible sur simple demande auprès d'AXA Investment Managers Paris – Tour Majunga - La Défense 9 - 6, Place de la Pyramide - 92800 Puteaux.

Commissaire aux comptes :
MAZARS SAS

AXA FRANCE OPPORTUNITES

Securities Financing Transactions Regulation

31/12/2021

EUR

Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et Total Return Swaps exprimés en valeur absolue et en pourcentage de l'actif net du fonds

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Montant	19 823 488,87				
% de l'actif net total	3,28				

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Montant des titres et matières premières prêtés en proportion des actifs

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Montant des actifs prêtés	19 823 488,87				
% des actifs pouvant être prêtés	3,30				

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors liquidités) pour tous les types d'opérations de financement (volume de garanties au titre des transactions en cours)

1. Nom	FRANCE (GOVT OF)
Volume des garanties reçues	87 731 355,28
2. Nom	BUNDESREPUB. DEUTSCHLAND
Volume des garanties reçues	3 322 822,48
3. Nom	NEDER5,5%15JAN28
Volume des garanties reçues	607 518,00
4. Nom	
Volume des garanties reçues	
5. Nom	
Volume des garanties reçues	
6. Nom	
Volume des garanties reçues	
7. Nom	
Volume des garanties reçues	
8. Nom	
Volume des garanties reçues	
9. Nom	
Volume des garanties reçues	
10. Nom	
Volume des garanties reçues	

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
1. Nom	NATIXIS CAPITAL MARKET				
Montant	18 563 224,70				
Domicile	FRANCE				
2. Nom	CITIGROUP GLOBAL MARKETS LTD				
Montant	2 492 725,43				
Domicile	ROYAUME UNI				
3. Nom					
Montant					
Domicile					
4. Nom					
Montant					
Domicile					
5. Nom					
Montant					
Domicile					
6. Nom					
Montant					
Domicile					
7. Nom					
Montant					
Domicile					
8. Nom					
Montant					
Domicile					
9. Nom					
Montant					
Domicile					
10. Nom					
Montant					
Domicile					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Type et qualité des garanties (collatéral), en valeur absolue et sans compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Type et qualité de la garantie					
Liquidités					
Instruments de dette	91 661 695,76				
Notation de bonne qualité	100,00				
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Actions					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Parts de fonds					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Monnaie de la garantie					
EURO	91 661 695,76				
Pays de l'émetteur de la garantie					
FRANCE	87 731 355,28				
ALLEMAGNE	3 322 822,48				
PAYS-BAS	607 518,00				

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Échéance de la garantie, en valeur absolue et sans compensation, ventilée en fonction des tranches ci-dessous

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an	257 991,68				
plus d'1 an	91 403 704,08				
ouvertes					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Échéance des opérations de financement sur titres et total return swaps ventilée en fonction des tranches ci-dessous

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
moins d'1 jour	21 055 950,13				
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
plus d'1 an					
ouvertes					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Règlement et compensation des contrats

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	21 055 950,13				
Trois parties					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

- La compensation des contrats financiers listés détenus par le portefeuille est réalisée par le biais d'une contrepartie centrale
- La compensation des contrats financiers non listés détenus par le portefeuille et éligibles à la compensation centrale selon EMIR est réalisée par le biais d'une contrepartie centrale
- La compensation des contrats financiers non listés détenus par le portefeuille et non éligibles à la compensation centrale selon EMIR est réalisée de manière bilatérale avec les contreparties des transactions
- La compensation des opérations efficaces de portefeuilles est réalisée par un tiers aux transactions dans le cadre d'un contrat tri-partite de collatéral management.

Données sur la réutilisation des garanties

	Espèces	Titres
Montant maximal (%)	100,00	0,00
Montant utilisé (%)		0,00
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces des opérations de financement sur titres et TRS		

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

L'OPC respecte les contraintes définies dans la position AMF n° 2013-06 relative aux fonds cotés et autres question liées aux OPCVM.

Les garanties financières reçues en espèces sont donc uniquement :

- placées en dépôt auprès d'entités prescrites à l'article 50, point f), de la directive OPCVM;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité;
- utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus;
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières reçues en titres ne sont pas réutilisées.

La rémunération estimée issue de la réutilisation des garanties de l'OPC est donc proche du taux monétaire de référence.

Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

1. Nom

BPSS

Montant conservé

91 661 695,76

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Montant total du collatéral versé

En % de toutes les garanties versées

Comptes séparés

Comptes groupés

Autres comptes

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Données sur les revenus ventilés

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
OPC	Montant	8 299,71				
	en % du revenu	30,64				
Gestionnaire	Montant					
	en % du revenu					
Tiers (ex. agent prêteur...)	Montant	18 790,48				
	en % du revenu	69,36				

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Les revenus générés par les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres bénéficieront majoritairement au fonds, le solde reviendra à l'agent prêteur selon les conditions définies dans le prospectus. Il peut néanmoins exister des décalages temporels de facturation impactant la présentation des données mentionnées dans le tableau relatif aux revenus ventilés.

Données sur les coûts ventilés

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
OPC	Montant					
Gestionnaire	Montant					
Tiers (ex. agent prêteur...)	Montant					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

FCP AXA FRANCE OPPORTUNITES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

FCP AXA FRANCE OPPORTUNITES

Tour Majunga - 6 Place de la Pyramide
92800 Puteaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux porteurs de parts du FCP AXA FRANCE OPPORTUNITES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) AXA FRANCE OPPORTUNITES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des OPC et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas

échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, le 13 mai 2022



Gilles DUNAND-ROUX

Bilan actif au 31/12/2021 en EUR

	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	692 243 942,05	523 720 968,75
Actions et valeurs assimilées	578 832 690,69	488 545 425,94
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	578 832 690,69	488 545 425,94
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	92 403 236,01	17 762 774,11
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	92 403 236,01	17 762 774,11
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	0,00	0,00
<i>Autres titres de créances</i>	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	1 184 464,61	4 162 561,43
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 184 464,61	4 162 561,43
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	19 823 550,74	13 250 207,27
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	19 823 550,74	13 250 207,27
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	16 377,60	4 325,60
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	16 377,60	4 325,60
Comptes financiers	5 770 268,72	0,00
Liquidités	5 770 268,72	0,00
Total de l'actif	698 030 588,37	523 725 294,35

Bilan passif au 31/12/2021 en EUR

	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres		
Capital	576 548 048,57	509 254 604,88
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	3 470 538,17	3 840 913,84
Report à nouveau (a)	81,27	89,20
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	22 713 467,86	-6 907 087,59
Résultat de l'exercice (a, b)	1 037 311,62	-1 129 583,53
Total des capitaux propres	603 769 447,49	505 058 936,80
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	92 403 236,01	17 762 774,11
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	92 403 236,01	17 762 774,11
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de financiers titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	92 403 236,01	17 762 774,11
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	1 857 904,87	774 555,57
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 857 904,87	774 555,57
Comptes financiers	0,00	129 027,87
Concours bancaires courants	0,00	129 027,87
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	698 030 588,37	523 725 294,35

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-bilan au 31/12/2021 en EUR

	31/12/2021	31/12/2020
Operations de couverture		
Engagements sur marches reglementes ou assimiles		
Total Engagements sur marches reglementes ou assimiles	0,00	0,00
Engagements de gre a gre		
Total Engagements de gre a gre	0,00	0,00
Autres operations		
Total Autres operations	0,00	0,00
Total Operations de couverture	0,00	0,00
Autres operations		
Engagements sur marches reglementes ou assimiles		
Total Engagements sur marches reglementes ou assimiles	0,00	0,00
Engagements de gre a gre		
Total Engagements de gre a gre	0,00	0,00
Autres operations		
Total Autres operations	0,00	0,00
Total Autres operations	0,00	0,00

Compte de résultat au 31/12/2021 en EUR

	31/12/2021	31/12/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1,08	761,41
Produits sur actions et valeurs assimilées	11 264 549,93	7 180 563,76
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	27 090,19	95 274,11
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	11 291 641,20	7 276 599,28
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	18 790,48	20 923,35
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	8 542,81	1 676,39
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	27 333,29	22 599,74
Résultat sur opérations financières (I - II)	11 264 307,91	7 253 999,54
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	10 006 615,79	8 381 409,51
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	1 257 692,12	-1 127 409,97
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-220 380,50	-2 173,56
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	1 037 311,62	-1 129 583,53

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La devise de comptabilité du portefeuille est l'EUR.

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du Règlement ANC n°2017-05 modifiant le règlement ANC n°2014-01 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Événement exceptionnel intervenu au cours de l'exercice : Néant.

Changements comptables soumis à l'information des porteurs : Néant.

Changements d'estimation et changements de modalités (à justifier le cas échéant) : Néant.

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice : Néant.

1. Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes annuels de la manière suivante :

Valeurs mobilières :

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers :

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers : cours de clôture du jour de valorisation (source : Thomson-Reuters).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : WM Company).
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable, y compris les Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF), sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Les parts ou actions d'OPC :

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative de l'OPC sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les Titres de Créance Négociable hors Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF):

Les titres de Créance Négociables (TCN) sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui d'émission ou des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont :

- pour l'Euro, courbe de swap EONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour l'USD, courbe de swap Fed Funds (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour le GBP, courbe de swap SONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS).

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les instruments de titrisation :

- Titres adossés à des actifs (ABS) : les ABS sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de prestataires de service, de fournisseurs de données, de contreparties éligibles et/ou de tierces parties désignés par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).
- Obligations adossées à des actifs (CDO) et Obligations adossées à des prêts (CLO) :
 - (i) les tranches subordonnées émises par des CDO et/ou CLO et (ii) les CLO « sur-mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant des banques arrangeuses, des « Lead Managers », des contreparties s'étant engagées à fournir ces cours d'évaluation et/ou des tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles)
 - (ii) les titres émis par des CDO et/ou CLO qui ne sont ni (i) des tranches subordonnées de CDO et/ou CLO ni (ii) des CLO « sur mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

Les cours utilisés pour l'évaluation des instruments de titrisation sont sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Prêt/Emprunt :
 - Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres ; la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.
 - Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Pensions :
 - Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
 - Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Instruments financiers reçus et/ou données en garantie :
 - La société de gestion procédera selon les règles d'évaluation prévues dans le prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché. Toutefois ces instruments et les dettes de restitution correspondantes sont présentés au bilan à leur prix de revient. Les appels de marge sont réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financières.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :

Ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation

- Contract for difference (CFD) : les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le strike des titres sous-jacents.
- Dérivés sur événement de crédit (CDS) : les CDS sont valorisés selon la méthode standard pour les CDS préconisée par l'ISDA. (sources : Markit pour les courbes de CDS et le taux de recouvrement ainsi que Bloomberg pour les courbes de taux d'intérêts).
- Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
 - La valeur nominale de l'instrument,
 - Le prix d'exercice de l'instrument,
 - Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,

- Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
- Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie calculé en utilisant les courbes de taux appropriées.

⇒ Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

- Swap de taux contre EONIA, FED FUNDS ou SONIA :

Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux zéro-coupon.

- Swap de taux d'intérêts contre une référence EURIBOR ou LIBOR :

Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

⇒ Produits dérivés de gré à gré en dehors de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

Les instruments dérivés sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Si la Société de gestion le juge nécessaire, un investissement ou un titre spécifique peut être évalué selon une méthode alternative que celles présentées précédemment, sur recommandation du Global Risk Management ou d'un gérant de portefeuille après validation du Global Risk Management. Lorsque la valeur d'un investissement n'est pas vérifiable par la méthode habituelle ni une méthode alternative, celle-ci correspondra à la valeur de réalisation probable estimée, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

En pratique, si la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction à un prix significativement différent de l'évaluation prévue à la lecture des règles de valorisation présentées ici, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix

2. Méthodes de comptabilisation

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons ENCAISSES.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques d'UCIT et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières (frais exclus).

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré – premier sorti ») est utilisée.

3. Politiques de distribution

Les Sommes Distribuables sont composées conformément aux dispositions légales, par :

- le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Parts de capitalisation :

Les Sommes Distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Parts de distribution :

Les Sommes Distribuables sont distribuées dans les limites suivantes :

le revenu net est intégralement distribué, aux arrondis près,

les plus-values nettes réalisées peuvent être sur décision de la société de gestion partiellement ou intégralement distribuées.

Les Sommes Distribuables non distribuées seront inscrites en report.

Des acomptes peuvent être mis en distribution en cours d'exercice, sur décision de la société de gestion et dans la limite des Sommes Distribuables réalisées à la date de la décision.

4. Méthode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- les commissions de mouvement facturées à l'OPC,
- la rémunération perçue par l'agent prêteur résultant de la mise en place des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les frais de gestion et de fonctionnement facturés à l'OPC, sont donc :

- Frais directement imputés au compte de résultat de l'OPC :
 - Frais de gestion dont frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, dépositaire, distribution, avocats) :
 - Le taux maximum s'élève à 2% de l'actif net (OPCVM inclus).
- Frais indirect maximum (commission et frais de gestion) :
 - Néant.
- Commission de mouvement / Dépositaire :
 - Le prélèvement sur chaque transaction est de 50 € TTC maximum.
- Commission de surperformance :
 - Néant.
- Rétrocession de frais de gestion :
 - Néant.
- Nature des frais pris en charge par l'entreprise pour les fonds d'épargne salariale. Cette rubrique de frais n'est pas applicable aux OPC autres que les Fonds d'Epargne Salariale :
 - Non applicable.

5. Calcul des ratios et des engagements

Les fonds détenant des contrats financiers calculent ses règles de division des risques, conformément à l'article R.214-30 du Code Monétaire et Financier, en tenant compte des instruments financiers sous-jacents à ces contrats.

Dans les cas où ceci est autorisé par le prospectus du fonds, l'exposition réelle de ce dernier au risque de marché peut être réalisée au travers de contrats financiers qui portent sur des instruments financiers diversifiés. Dans ces cas, le portefeuille du fonds est concentré mais l'utilisation des contrats financiers conduit à diversifier l'exposition au risque du fonds.

6. Tableau « hors-bilan »

Les positions en « hors-bilan » sont classées en « Opérations de couverture » ou « Autres opérations » en fonction de l'objectif recherché dans le cadre de la gestion du fonds.

<i>Tableau de concordance des parts</i>			
Nom du fonds :	Axa France Opportunités		
Code portefeuille :	AVFO		
Code ISIN	Catégorie indiquée sur le prospectus/KIID	Affectation des sommes distribuables	Parts présentées dans l'inventaire
FR0000447864	C	Capitalisation	RC
FR0000991879C	D	Distribution	RD

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	31/12/2021	31/12/2020
Actif net en début d'exercice	505 058 936,80	541 337 389,19
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	42 050 817,18	27 264 773,48
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-76 506 883,67	-57 456 848,56
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	33 700 415,93	13 252 376,90
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-9 605 830,83	-20 125 726,12
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-470 166,19	-424 951,33
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	108 284 466,15	2 339 333,21
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	<i>168 130 013,85</i>	<i>59 845 547,70</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	<i>59 845 547,70</i>	<i>57 506 214,49</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution d'avoirs	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 257 692,12	-1 127 409,97
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments *	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	603 769 447,49	505 058 936,80

* Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPC (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

3. MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE TITRES EN COURS DE PERIODE

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	122,494,799.80	161,394,855.64
b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	0.00	0.00
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPCVM / du fonds d'investissement à vocation générale	0.00	0.00
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ; (Article R.214-11-I- 4° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-4° (FIVG) du code monétaire et financier)	0.00	0.00
e) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés aux I et II de l'article R.214-32-19. (Articles R.214-11-II (OPCVM) et R.214-32-19-I et II-(FIVG) du code monétaire et financier)	0.00	0.00

Ce tableau ne fait pas partie de l'annexe des comptes annuels et n'est donc pas audité par le commissaire aux comptes.

4. COMPLEMENTS D'INFORMATION

4.1. Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe nego. sur un marché regl. ou assimilé	87 761 424,83	14,54
Obligations indexées nego. sur un marché regl. ou assimilé	4 641 811,18	0,77
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	92 403 236,01	15,30
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
TOTAL ACTIF	92 403 236,01	15,30
PASSIF		
Opérations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
TOTAL PASSIF	0,00	0,00
Hors Bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00
TOTAL Hors Bilan	0,00	0,00

4.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	92 403 236,01	15,30						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers							5 770 268,72	0,96
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	92 403 236,01	15,30						
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

4.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées			258 113,22	0,04	50 938 349,79	8,44	1 926 515,03	0,32	39 280 257,97	6,51
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres financiers										
Comptes financiers	5 770 268,72	0,96								
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers			258 113,22	0,04	50 938 349,79	8,44	1 926 515,03	0,32	39 280 257,97	6,51
Comptes financiers										
Hors-bilan										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

4.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise 1 GBP	% GBP	Devise 2	%	Devise 3	%	Devise N	%
Actif								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Créances								
Comptes financiers								
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Dettes								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

4.5. Ventilation par nature des postes créances et dettes

	31/12/2021
Créances	
Autres créances	16 377,60
Total des créances	16 377,60
Dettes	
Frais de gestion	-1 850 598,41
Autres Dettes	-7 306,46
Total des dettes	-1 857 904,87
Total dettes et créances	-1 841 527,27

4.6. Capitaux propres

MOUVEMENTS DE SOUSCRIPTIONS ET RACHATS

	En parts	En montant
RC		
Actions ou parts émises durant l'exercice	32 258,7768	37 734 306,03
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-31 222,6215	-38 267 285,34

	En parts	En montant
RD		
Actions ou parts émises durant l'exercice	3 893,7335	4 316 511,15
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-34 241,7554	-38 239 598,33

COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT

	En montant
RC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	57,97
Montant des commissions de souscription perçues	57,97
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	57,97
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	57,97
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

	En montant
RD	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

4.7. Frais de gestion

	31/12/2021
RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,76
Frais de gestion fixes	4 122 310,20
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	31/12/2021
RD	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,76
Frais de gestion fixes	5 884 305,59
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

4.8. Engagements reçus et donnés

<u>Description des garanties reçues par l'OPC</u>				
Nature de la garantie	Etablissement Garant	Bénéficiaire	Échéance	Modalités
-				
Neant				
<u>Autres engagements reçus et / ou donnés</u>				
Neant				

4.9. Autres informations

VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	31/12/2021
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE

	31/12/2021
Actions	20 513 905,07
Obligations	0,00
TCN	0,00
OPC	1 184 464,61
Instruments financiers à terme	0,00
Total des titres du groupe	21 698 369,68

4.10. Tableau d'affectation des sommes distribuables

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus ou moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant Unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (6)	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	81,27	89,20
Résultat	1 037 311,62	-1 129 583,53
Total	1 037 392,89	-1 129 494,33

	31/12/2021	31/12/2020
RC AXA FRANCE OPPORTUNITES Categorie A part C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	430 599,14	-439 836,25
Total	430 599,14	-439 836,25
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

	31/12/2021	31/12/2020
RD AXA FRANCE OPPORTUNITES Categorie A Part D		
Affectation		
Distribution	605 708,54	0,00
Report à nouveau de l'exercice	1 085,21	89,20
Capitalisation	0,00	-689 747,28
Total	606 793,75	-689 658,08
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	284 370,2053	314 718,2272
Distribution unitaire	2,13	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	3 470 538,17	3 840 913,84
Plus et moins-values nettes de l'exercice	22 713 467,86	-6 907 087,59
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	26 184 006,03	-3 066 173,75

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	31/12/2021	31/12/2020
RC AXA FRANCE OPPORTUNITES Catégorie A part C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	9 428 555,53	-2 689 535,18
Total	9 428 555,53	-2 689 535,18
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	31/12/2021	31/12/2020
RD AXA FRANCE OPPORTUNITES Catégorie A Part D		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	16 755 450,50	3 840 913,84
Capitalisation	0,00	-4 217 552,41
Total	16 755 450,50	-376 638,57
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	284 370,2053	314 718,2272
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

4.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

Date	Part	Actif net	Nombre d'actions ou parts	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire €
29/12/2017	RC	109 698 566,38	116 549,1223	941,22				82,92
	RD	7 692 532,11	8 744,7991	879,66		6,36	0,05	
31/12/2018	RC	95 760 261,12	110 285,9976	868,29				36,13
	RD	7 831 241,93	9 719,5021	805,72		7,97		
31/12/2019	RC	202 707 334,35	188 709,7346	1 074,17				22,91
	RD	338 630 054,84	342 711,2537	988,09				-0,30
31/12/2020	RC	196 663 746,72	184 612,3667	1 065,27				-16,94
	RD	308 395 190,08	314 718,2272	979,90				-15,59
31/12/2021	RC	250 629 955,83	185 648,5220	1 350,02				53,09
	RD	353 139 491,66	284 370,2053	1 241,83		2,13		

4.12. Inventaire détaillé des dépôts et instruments financiers

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
AIR LIQUIDE SA COMMON STOCK EUR5.5	241 330	37 000 715,60	EUR	6,13
AIRBUS SE COMMON STOCK EUR1.0	95 902	10 775 548,72	EUR	1,78
ALSTOM COMMON STOCK EUR7.0	229 926	7 178 289,72	EUR	1,19
AXA SA COMMON STOCK EUR2.29	783 422	20 513 905,07	EUR	3,40
FAURECIA COMMON STOCK EUR7.0	216 644	9 062 218,52	EUR	1,50
BNP PARIBAS COMMON STOCK EUR2.0	695 728	42 279 390,56	EUR	7,00
CAPGEMINI SE COMMON STOCK EUR8.0	122 952	26 496 156,00	EUR	4,39
DASSAULT SYSTEMES COMMON STOCK EUR.1	425 346	22 249 849,26	EUR	3,69
EDENRED COMMON STOCK EUR2.0	221 604	8 990 474,28	EUR	1,49
EIFFAGE COMMON STOCK EUR4.0	192 461	17 410 022,06	EUR	2,88
EURAZEO SE COMMON STOCK	124 789	9 583 795,20	EUR	1,59
HERMES INTERNATIONAL COMMON STOCK	13 716	21 067 776,00	EUR	3,49
ID LOGISTICS GROUP COMMON STOCK EUR.5	32 032	11 771 760,00	EUR	1,95
JCDECAUX SA COMMON STOCK	202 014	4 444 308,00	EUR	0,74
L OREAL COMMON STOCK EUR.2	76 796	32 020 092,20	EUR	5,30
LEGRAND SA COMMON STOCK EUR4.0	138 924	14 295 279,60	EUR	2,37
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI COMMON STOCK EUR.3	74 006	53 802 362,00	EUR	8,90
NEOEN SA COMMON STOCK	200 631	7 656 078,96	EUR	1,27
PERNOD RICARD SA COMMON STOCK EUR1.55	113 303	23 963 584,50	EUR	3,97
REXEL SA COMMON STOCK EUR5.0	631 978	11 268 167,74	EUR	1,87
S.O.I.T.E.C. COMMON STOCK EUR2.0	44 935	9 670 012,00	EUR	1,60
SAFRAN SA COMMON STOCK EUR.2	85 951	9 253 484,66	EUR	1,53
SANOFI COMMON STOCK EUR2.0	255 855	22 663 635,90	EUR	3,75
SARTORIUS STEDIM BIOTECH COMMON STOCK EUR.2	18 198	8 778 715,20	EUR	1,45
SCHNEIDER ELECTRIC SE COMMON STOCK EUR4.0	136 719	23 578 558,74	EUR	3,91
SEB SA COMMON STOCK EUR1.0	64 529	8 834 020,10	EUR	1,46
SOMFY SA COMMON STOCK	41 792	7 363 750,40	EUR	1,22
TECHNIP ENERGIES NV COMMON STOCK EUR.01	836 874	10 728 724,68	EUR	1,78
TELEPERFORMANCE COMMON STOCK EUR2.5	39 270	15 393 840,00	EUR	2,55
TOTALENERGIES SE COMMON STOCK EUR2.5	598 960	26 731 584,80	EUR	4,43
UBISOFT ENTERTAINMENT COMMON STOCK EUR.0775	77 862	3 353 516,34	EUR	0,56
UNIBAIL RODAMCO WESTFIELD REIT EUR5.0	5 818	358 505,16	EUR	0,06
VEOLIA ENVIRONNEMENT COMMON STOCK EUR5.0	657 758	21 219 273,08	EUR	3,51
VIRBAC SA COMMON STOCK EUR1.25	28 055	11 909 347,50	EUR	1,97
WORLDLINE SA COMMON STOCK EUR.68	146 214	7 165 948,14	EUR	1,19
TOTAL Actions & valeurs ass. neg. sur un marche regl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous)		578 832 690,69		95,87
TOTAL Actions & valeurs assimilees nego. sur un marche regl. ou assimile		578 832 690,69		95,87
HIVER SARL(EX MMR)	6 202	0,00	GBP	0,00
TOTAL Actions & valeurs ass. non nego. sur un marche regl. (sauf Warrants et Bons de Sous.)		0,00		0,00
TOTAL Actions & valeurs assimilees non nego. sur un marche regl.		0,00		0,00
TOTAL Actions & valeurs assimilees		578 832 690,69		95,87
AXA IM EURO LIQUIDITY SRI	26,7322	1 184 464,61	EUR	0,20
TOTAL OPCVM et equivalents d'autres Etats membres de l'UE		1 184 464,61		0,20
TOTAL Titres d'OPC		1 184 464,61		0,20
FRANCE (GOVT OF) BONDS REGS 07/27 1.85	3 200 000	4 641 811,18	EUR	0,77
FRANCE (GOVT OF) BONDS REGS 04/22 3	250 000	258 113,22	EUR	0,04
FRANCE (GOVT OF) BONDS REGS 10/27 2.75	1 180 000	1 395 606,34	EUR	0,23
BUNDESREPUB. DEUTSCHLAND BONDS REGS 02/23 1.5	1 700 000	1 765 611,89	EUR	0,29
FRANCE (GOVT OF) BONDS REGS 05/45 3.25	3 100 000	5 021 340,94	EUR	0,83
FRANCE (GOVT OF) BONDS REGS 05/23 1.75	592 000	619 629,20	EUR	0,10
BUNDESREPUB. DEUTSCHLAND BONDS REGS 05/23 1.5	200 000	208 474,54	EUR	0,03

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
FRANCE (GOVT OF) BONDS REGS 05/24 2.25	3 600 000	3 904 352,28	EUR	0,65
FRANCE (GOVT OF) BONDS REGS 05/25 0.5	552 000	574 021,21	EUR	0,10
BUNDESREPUB. DEUTSCHLAND BONDS REGS 08/25 1	100 000	106 225,13	EUR	0,02
FRANCE (GOVT OF) BONDS 144A REGS 05/36 1.25	2 600 000	2 963 222,91	EUR	0,49
FRANCE (GOVT OF) BONDS REGS 05/27 1	1 500 000	1 622 376,20	EUR	0,27
FRANCE (GOVT OF) BONDS REGS 03/23 0.00000	2 000 000	2 019 640,04	EUR	0,33
FRANCE (GOVT OF) BONDS REGS 05/28 0.75	3 800 000	4 081 588,78	EUR	0,68
NETHERLANDS GOVERNMENT BONDS 144A REGS 01/24 0.00000	600 000	607 769,99	EUR	0,10
FRANCE (GOVT OF) BONDS REGS 05/34 1.25	4 100 000	4 629 969,83	EUR	0,77
FRANCE (GOVT OF) BONDS REGS 03/24 0.00000	200 000	202 690,01	EUR	0,03
BUNDESobligation BONDS REGS 04/25 0.00000	1 220 000	1 246 268,69	EUR	0,21
FRANCE (GOVT OF) BONDS REGS 04/35 4.75	4 000 000	6 562 692,69	EUR	1,09
FRANCE (GOVT OF) BONDS REGS 10/23 4.25	37 900 000	41 610 181,84	EUR	6,89
FRANCE (GOVT OF) BONDS REGS 04/41 4.5	4 500 000	8 030 502,88	EUR	1,33
FRANCE (GOVT OF) BONDS 144A REGS 0.5% 25/06/2044	340 000	331 146,22	EUR	0,05
TOTAL Titre pris en garantie		92 403 236,01		15,30
INDEMNITES SUR Titres recus en garantie		-92 403 236,01		-15,30
TOTAL Operations contractuelles a l'achat		0,00		0,00
L OREAL COMMON STOCK EUR.2	21 059	8 780 550,05	EUR	1,46
JCDECAUX SA COMMON STOCK	100 000	2 200 000,00	EUR	0,36
ALSTOM COMMON STOCK EUR7.0	91 382	2 852 946,04	EUR	0,47
UNIBAIL RODAMCO WESTFIELD REIT EUR5.0	79 247	4 883 200,14	EUR	0,81
NEOEN SA COMMON STOCK	29 004	1 106 792,64	EUR	0,18
TOTAL Pret de titres		19 823 488,87		3,28
DETTES SUR Creances representatives de titres pretes		0,00		0,00
INDEMNITES SUR Creances representatives de titres pretes		61,87		0,00
TOTAL Operations contractuelles a la vente		19 823 550,74		3,28
TOTAL Operations contractuelles		19 823 550,74		3,28

AXA France Opportunités

Société de gestion : AXA Investment Managers Paris – Siège social :Tour Majunga - La Défense 9 -
6, Place de la Pyramide - 92800 Puteaux – Société de gestion de portefeuille titulaire de l'agrément
AMF n°GP 92-08 en date du 7 avril 1992
Société Anonyme au capital de 1 384 380 euros – SIREN 353 534 506 RCS Nanterre

